

CLD DE LA CÔTE-DE-GASPÉ FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT

Ce fonds vise à réaliser des investissements dans les entreprises de son territoire, incluant celles de l'économie sociale et ayant un impact sur la création ou le maintien d'emplois. Ce fonds peut aussi servir à la réalisation d'un processus de relèvement. L'investissement, dont le montant est déterminé par le CLD (maximum de 125 000 \$) est effectué à l'aide d'un véhicule financier remboursable sur une période maximale de cinq ans.

Pour être admissible, les entreprises doivent posséder les caractéristiques suivantes :

- ✚ Le plan d'affaires doit démontrer la viabilité et la rentabilité du projet d'entreprise;
- ✚ Le plan d'affaires doit également démontrer l'existence du marché;
- ✚ Le projet d'entreprise doit être générateur d'emplois et/ou permettre la consolidation d'emplois;
- ✚ Le ou les promoteur(s) doit(vent) posséder une formation ou expérience pertinente au projet d'entreprise;
- ✚ Le projet doit être financé en partie par une mise de fonds du promoteur représentant au moins 10 % du coût total du projet.

Pour obtenir plus de détails ou pour faire une demande au Fonds local d'investissement, contactez Monsieur Bruno Bernatchez, directeur au développement.